

**ANALYSE COMPARATIVE DES RECETTES DE LA DIRECTION GENERALE DES
DOUANES ET ACCISES D'ISIRO AVANT ET PENDANT L'APPLICABILITE DE LA
TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE A L'IMPORTATION**

Michel ANGOTAKO ATAFO

Assistant à l'Institut Supérieur Pédagogique de Watsa,
Province du Haut Uele, République Démocratique du Congo

Joseph ANDAMA LEKABUSIA

Chef de Travaux à l'Institut Supérieur de Commerce d'ISIRO,
Province du Haut Uele, République Démocratique du Congo

Marcel OSEYATOKO YAO

Assistant à l'Institut Supérieur de Commerce d'ISIRO,
Province du Haut Uele, République Démocratique du Congo

ABSTRACT

The present study relates to the analysis of the receipts of the Directorate-General of the Customs and Accises of Isiro (Dgda-isiro) before and during the applicability of the Value-added tax (VAT) to the importation, of 2008-2015. Our concern consists in knowing which two periods, knows the receipts with a positive slope, i.e. a situation which makes it possible at the State to flow its case. After the investigations, one noted what follows:

- } Under the ICA the slope of the receipts knew a sinusoidal pace with a successive rate of increase of about 267,51%, 250,16% and 10166,96% of 2008-201;
- } As for the period under the VAT, the receipts took an ascending form only of 2012 to 2013, that is to say an increase in 146,72%; 2014 to 2015, the slope is negative, with a successive fall of about 25,52% and 0,91%.

KEYWORDS: Revenues from taxes, Tax on turnover, value-added tax.

RESUME

La présente étude porte sur l'analyse des recettes de la Direction Générale des Douanes et Accises d'Isiro (DGDA-ISIRO) avant et pendant l'applicabilité de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) à l'importation, de 2008-2015. Notre préoccupation consiste à savoir laquelle de deux périodes, connaît les recettes avec une pente positive, c'est-à-dire une situation qui permet à l'Etat d'affluer sa caisse. Après les investigations, on a constaté ce qui suit :

- ✓ Sous l'ICA la pente des recettes a connu une allure sinusoïdale avec un taux d'accroissement successif de l'ordre de 267,51%, 250,16% et 10166,96% de 2008-201 ;
- ✓ Quant à la période sous la TVA, les recettes n'ont eu une allure ascendante que de 2012 à 2013, soit un accroissement de 146,72% ; de 2014 à 2015, la pente est négative, avec une baisse successive de l'ordre de 25,52% et 0,91%.

MOTS-CLES : Recettes fiscales, Impôt sur le chiffre d'affaires, taxe sur la valeur ajoutée.

INTRODUCTION

D'aucun n'ignore que l'une des missions régaliennes de l'Etat se trouve être la satisfaction du bien-être de sa population. Or, pour y arriver la présence des producteurs tant nationaux qu'étrangers s'avèrent indispensable, car ce sont eux qui fournissent les biens et services à la satisfaction des besoins humains.

Pour ce faire, PAUWELS (1970, P.8) souligne que suite à l'accroissement de la population, les besoins des consommateurs se sont sensiblement accrus et pour les satisfaire, on doit faire appel à des producteurs qui résident dans des contrées parfois très éloignées. Ainsi, à travers l'exportation et l'importation, le pouvoir public tire des ressources capables de financer son budget, ce qu'a confirmé Jean-Baptiste SAY, dans sa célèbre « loi des débouchés » qui stipule que tous les biens produits donnent lieu à la création de revenus qui sont dépensés (GENARD, A. 1999, P.145). Pour y parvenir, il doit mobiliser de manière efficace et efficiente ses ressources fiscales qui lui permettront de financer les dépenses nécessaires à la survie de sa population.

Cependant, en République Démocratique du Congo, le secteur informel représente une part importante des transactions nationales dans son économie. En plus, ce secteur échappe au contrôle de l'Etat et de l'administration fiscale ; ce qui réduit sensiblement les recettes dues au trésor public.

Selon LAUTIER (2004, P.20) le volume de l'économie informelle n'a fait que progresser ces dernières années au point de sous-estimer, voire déformer la réalité économique. Il explique cette situation par la lourdeur croissante des charges fiscales et sociales, la multiplicité de réglementation, la montée du chômage qu'aurait incité une frange de la population à se rabattre sur des activités illégales, ...

En effet, YADA G., (2002, P.18) souligne que le secteur informel regroupe toutes les activités économiques qui échappent aux circuits officiels dont les propriétaires ne disposent pas de numéro d'identification nationale, ne sont pas enregistrés dans le registre du commerce (...), les activités ne sont pas signalées dans les statistiques officielles. En dépit de cette situation, le pouvoir public n'est pas resté indifférent. Il a recherché les voies et moyens pour relever ce défi, quand bien-même il n'a pas réussi totalement à contrôler le secteur informel. Ce contrôle est manifeste à travers le paiement des impôts et taxes dus à certaines catégories des assujetties. A titre exemplatif, on a l'Impôt Professionnel sur le Revenu (IPR), l'Impôt sur le Chiffre d'Affaires (ICA), Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA), ... Par ailleurs, jusqu'en 2011 l'Etat Congolais utilisait un ancien système d'imposition à savoir l'impôt sur le chiffre d'affaires (ICA), un système qui avait un caractère cumulatif, avec un champ d'application trop étroit ; alors que sous d'autres cieux, cet impôt avait déjà été remplacé par la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), (LOKADI, D., 2012, P.3).

Eu égard aux faiblesses que présentait l'ICA, l'Etat Congolais a pris l'option de procéder à une réforme consistant à le remplacer par la TVA ; et ce, par l'ordonnance-loi n°10/001 du 20 Août 2010, telle que modifiée et complétée par l'ordonnance-loi n°001/2012 du 21 Septembre 2012. La TVA est effectivement entrée en application en République Démocratique du Congo le 1^{er} Janvier 2012 (LOKADI, D., 2012, P.7).

Dans le même ordre d'idée, des nombreuses séances de formations ont été organisées partout en République Démocratique du Congo pour faire connaître cette nouvelle taxe aux assujettis et aux agents de fisc. En effet, après avoir présenté le fonctionnement général et les caractéristiques de

la TVA y compris d'autres exigences que recommandent le paiement de cette taxe, NGWENE N. (2015) a fait remarquer à travers un séminaire qu'il a animé à l'Université de l'Uele que la TVA est un impôt très complexe dont la maîtrise requiert un esprit de sacrifice et une bonne volonté de la part des apprenants, et que cet impôt est très rentable pour les finances publiques d'une nation.

Selon les expériences d'autres pays, cette taxe procure des avantages pour le pouvoir public : C'est un impôt général qui frappe tous les biens et services consommés ou utilisés, une taxe unique à paiements fractionnés supportée par les consommateurs, ... (LOKADI D., 2010, P.13).

Ainsi, la DGDA s'est également conformée à cette réforme initiée par le gouvernement congolais afin de percevoir la TVA à l'importation. La TVA est un impôt indirect sur la consommation, instituée dans son principe en France par la loi du 10 Avril 1954 à l'instigation de monsieur LAURE, haut fonctionnaire de la Direction Générale des Impôts. Il sied de préciser que la République Démocratique du Congo est le 143^{ème} pays au monde à introduire la TVA dans son système fiscal (MABIALA UMBA-DI-KAMA BETI L., 2011, p.24). Elle est un impôt général sur la consommation et directement lié au rythme de progression de la consommation des ménages, des administrations, des institutions financières, des sociétés d'assurances et des investissements de ménages. Son montant est payé par les consommateurs. Son assiette générale est constituée par le chiffre d'affaire réalisé par les entreprises ou les assujetties à l'occasion de la vente des biens ou des prestations des services (ECHAUDEMAISON, C.-D., 2014, P.487).

Pour KINYAMBA WEMBO R., (2014, P.42), l'ICA est un impôt applicable aux chiffres d'affaires des entreprises commerciales, industrielles et agricoles. Il importe d'ajouter que cet impôt a un caractère cumulatif, avec un champ d'application étroit et un taux de 15% ; ce qui frappe les produits exportés et importés (LOKADI D., 2012, P.3).

BAKANDEJA WA MPUNGU G., (2006, PP.73, 97 et 98) différencie l'impôt, la taxe et la parafiscalité de la manière suivante :

L'impôt est une prestation pécuniaire requise des contribuables d'après leurs facultés contributives et qui opère par voie d'autorité, un transfert patrimonial définitif et sans contrepartie déterminée, en vue de la réalisation des objets fixés par la puissance publique.

La Taxe peut revêtir trois sens. D'abord, elle est synonymes d'impôt, ensuite elle est un prix acquitté par l'usagé d'un service public non industriel en contre partie des prestations ou avantages qu'il retire de ce service ; en fin, ce concept correspond à la parafiscalité qui est une taxe administrative et une rémunération en faveur d'une personne morale publique pour service rendu. C'est un instrument d'interventionnisme étatique.

La parafiscalité est presque un impôt par ce qu'elle est obligatoire, la différence est que les prélèvements le sont au profit des certains organismes publics ou semi-publics, économiques ou sociaux en vue d'assurer leur fonctionnement autonome : Exemple nous avons la cotisation à l'Institut National de Sécurité Sociale (INSS).

Ainsi, pour cette thématique, les analyses qui seront effectuées se focalisent sur les recettes de la DGDA agence d'Isiro, avant et pendant l'applicabilité de la TVA pour la période allant de 2008 à 2015. Pour bien mener cette investigation, la question ci-dessous guidera notre réflexion. Parmi les deux périodes sous examen, laquelle a connu un taux d'accroissement significatif des recettes, avec une pente positive, c'est-à-dire une situation qui permet au pouvoir public d'affluer sa caisse.

De ce qui précède, la présente dissertation a pour objectif, de présenter et de comparer les pentes des recettes d'avant et pendant la mise en pratique de la TVA.

En réponse à cette interrogation, nous estimons que la période pendant laquelle la TVA a été appliquée connaîtrait un taux d'accroissement significatif et aurait donc une pente positive.

METHODOLOGIE

Pour parvenir à l'explication scientifique des faits observés, nous avons eu recours aux méthodes comparative et statistique. Pour le cas échéant, la méthode comparative a permis de comparer les recettes de l'ICA à celles de la TVA, c'est-à-dire une approche synchronique. La méthode statistique quant à elle, a permis de calculer la moyenne arithmétique et l'accroissement relatif des recettes concernées.

A ces deux méthodes, nous avons joint les techniques documentaires et d'enquête par questionnaire. En effet, la technique documentaire nous a permis de consulter certains ouvrages liés à l'objet de cette étude, les archives de la DGDA, de la Banque Centrale du Congo, ... afin

de récolter les données fiables qui ont permis une analyse objective. Dans la même optique, la technique d'enquête par questionnaire a permis de recueillir les données chiffrées et autres auprès de cette régie financière. Enfin, nous avons également eu recours à la technique statistique qui a permis d'appliquer les formules de la moyenne arithmétique et de l'accroissement relatif aux recettes de la DGDA pour la période sous examen.

Traitement des données

L'analyse des données recueillies sur terrain nous a conduits à utiliser le logiciel Excel pour le calcul de l'écart-type (S) et de coefficient de variation (CV). En plus de ce logiciel, nous avons également fait mention aux formules suivantes :

$$a) \bar{X} = \sum x / N \quad \text{où } \bar{X} = \text{la moyenne}$$

$\sum x$ = la sommation des valeurs

N = le nombre de fréquence (HUBLER J., 1999, P.10)

$$b) T.A = \frac{x_n}{x_o} \times 100 \quad \text{où T.A} = \text{taux d'accroissement}$$

x_n = Variable de l'année n

x_o = Variable de l'année de base (SCHLACTHER D., 1994, P.34).

CADRE D'ETUDES

Cette section traite respectivement des recettes d'avant l'application de la TVA et celles pendant l'application de la TVA. Ces données seront présentées dans le tableau ci-dessous.

Tableau n° 01 : Recettes de la DGDA avant l'application de la TVA, celles pendant l'application de celle-ci, moyenne, taux d'accroissement, écart-type et variance en \$ US de 2008-2015.

Données avant TVA			Données sous TVA		
Années	Recettes en \$ US	Taux d'accroissement en %	Années	Recettes	Taux d'accroissement

				En \$ US	en %
2008	75489,70	100,00	2012	218748,90	100,00
2009	201939,90	267,51	2013	320955,60	146,72
2010	188842,50	250,16	2014	55821,40	25,52
2011	7675006,20	10166,96	2015	1987,70	0,91
Total	8141278,30		Total	597513,60	
Moyenne	2035319,58		Moyenne	149378,40	
CV	184,748,369		CV	983,325,807	
S	3760219,72		S	146887,64	

Source : Conçu par nous sur base des données du terrain

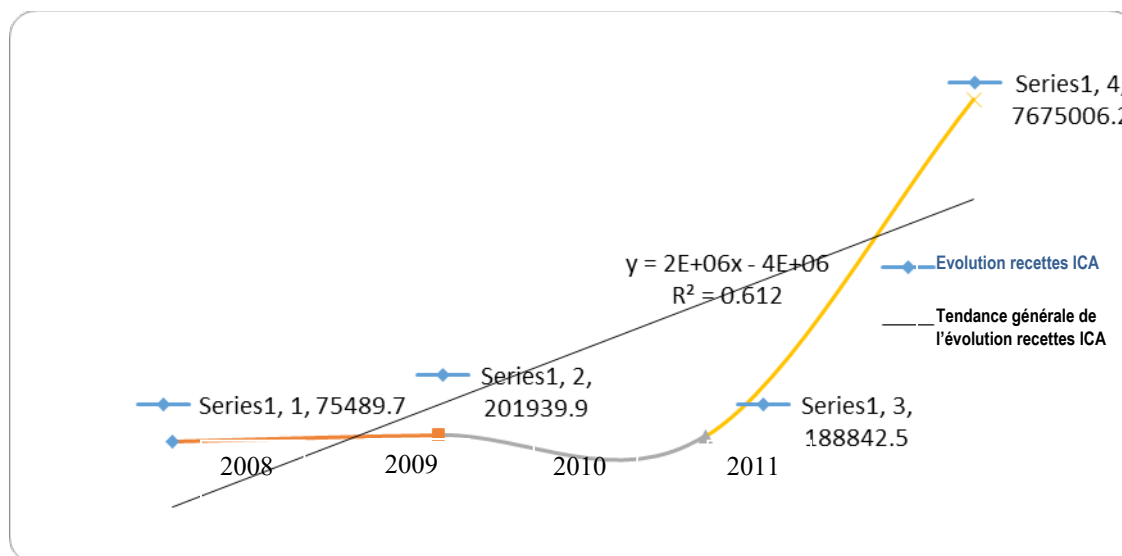
La lecture de ce tableau dégage les explications selon lesquelles la recette annuelle moyenne de la DGDA sous l'ICA s'élève à **2.035.319,58\$ US**, avec un écart-type de **3.760.219,72\$ US**. Il sied de préciser que l'année 2011, qui marque la fin de l'application de l'ICA a connu une somme supérieure par rapport à d'autres années sous examen due à l'arrivée d'une grande entreprise d'extraction des minerais de fer « RIO TINTO ». Cependant, avec l'application de la TVA pour l'autre période, la DGDA a enregistré en moyenne une somme de **149.378,40\$ US**, soit un écart-type de **146.887,64\$ US**.

De ce tableau, il se dégage que de l'année 2008 à 2011, la courbe des recettes de la DGDA a évolué à dent de scie, donc une allure sinusoïdale. En effet, les recettes de 2009 sont plus ou moins le double de celles de l'année de base, soit 267,51% ; quant à l'année 2010, on assiste à une hausse de 250,16% par rapport à l'année de base, cette situation s'explique par la fermeture des compagnies d'aviation : Service Air et SHOWA ainsi que de l'entreprise de fabrication des savons et des objets en plastic (Saplast) dont leur contribution était non négligeable dans cette régie financière. En 2011, le taux d'accroissement était de 10166,91% ; cette hausse est due à l'arrivée de l'entreprise d'extraction des minerais de fer « RIO TINTO ».

De ce même tableau, il ressort que sous la TVA, les recettes de la DGDA de 2012 à 2013 ont accru de l'ordre de 146,72 %. A contrario à l'année 2014 et 2015, nous avons assisté à une chute des recettes, soit respectivement une baisse de 25,52% et de 0,91% due à la culture d'incivisme fiscale instaurée par la société civile aux contribuables de la province du Haut Uele. De surcroit, nous pouvons attribuer la hausse et la baisse des recettes fiscales après l'application de la TVA aux facteurs suivants :

- L'accroissement de 146,72% prouve que l'application de la TVA permet d'affluer la cagnotte publique quand l'environnement socio-économique normale ;
- La cause de la baisse progressive qu'a connue cet impôt indirect au cours des années 2014 et 2015 est liée aux facteurs politique, économique et sécuritaire notamment la culture de l'incivisme fiscal, l'insécurité aux frontières, l'enclavement de la province et la cessation d'exploitation de quelques entités économiques... En effet, la population par le biais de la société civile, réclamait la réhabilitation des routes sur le tronçon « Isiro-Niania » dont selon elle, le fonds aurait été décaissé mais détourné par les autorités. Pour pousser ces dernières à tenir compte de leur revendication, la société civile provinciale invitait les opérateurs économiques à l'incivisme fiscal en leur demandant de s'abstenir de payer toutes les impôts et taxes, jusqu'à ce que les routes soient entretenues et qu'elles deviennent praticables. A cet effet, la tentative de levée de cette mesure par la force par les autorités avait plongée la province dans une crise sans le précédent caractérisée par une tension sociale qui s'est soldée par la perte à vies humaines de trois personnes dont un policier et deux civils. En outre, l'insécurité grandissante au niveau des frontières (ABA et BITIMA) a contribué à réduire très sensiblement le volume d'activités ainsi que le volume des recettes fiscales de la DGDA Isiro. Par ailleurs, la fermeture de l'entreprise « RIO TINTO » a causé un coup fatal dans la réalisation des recettes de la TVA, et selon les informations recueillies auprès de la DGDA Isiro, cette entreprise contribuait à plus de 70% des recettes à cette institution. A cela s'ajoute enfin l'enclavement de la province du Haut Uele en général, autrement dit l'état de dégradation des routes qui relie la ville d'Isiro à d'autres localités, a contribué négativement sur les transactions et sur les recettes fiscales provinciales. Nous pouvons visualiser l'évolution de ces recettes à l'aide de graphique ci-après :

Graphique n°1 : Tendence générale de l'évolution des recettes avant TVA de 2008 à 2011

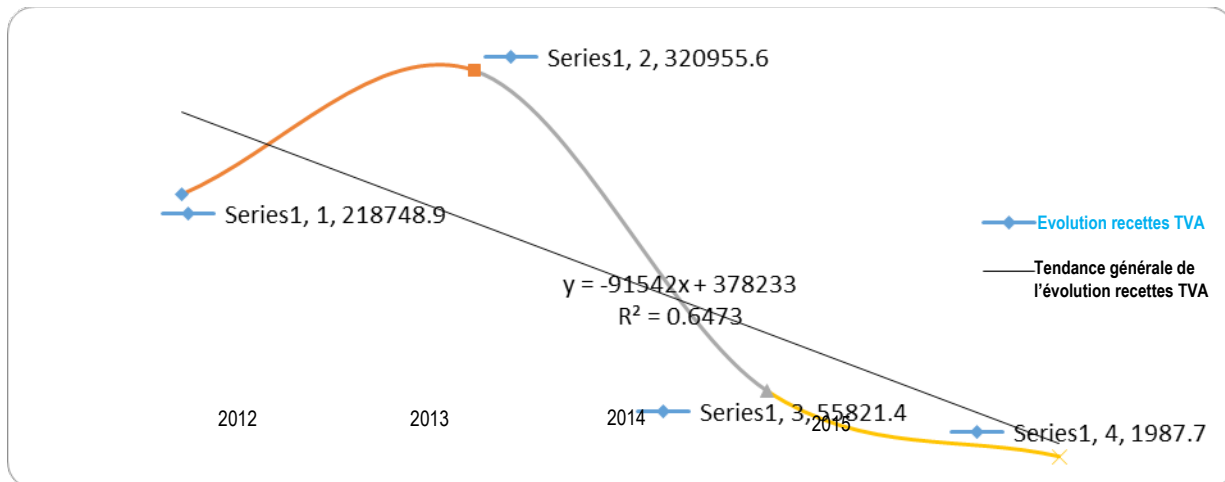


Source : Traitement de nos données par le logiciel Microsoft Excel 2017.

Le graphique n°1 révèle que :

- les recettes réalisées par la DGDA avant TVA (ou sous l'ICA) durant la période considérée par cette étude ont évolué à la hausse. Cette hausse est justifiée par la pente positive de la droite ajustée, représentative de la tendance générale de cette évolution (estimée à $2E+06$, environ 2000.000).
- Le coefficient de détermination $R^2=0,612$ montre que 61,2% des variations des recettes de la DGDA avant la TVA pour les trois années considérées ici ont été influencées par le temps.
- d'une année à l'autre, ces recettes de la DGDA n'ont pas évolué dans le même sens car la hausse observée entre 2008 et 2009 (soit 75.489,7 à 201.939,9) a été suivie d'une baisse entre 2009 et 2010 (soit 201.939,9 à 188.842,5) avant de prendre l'allure exponentiel entre 2010 et 2011 (soit de 188.842,5 à 765.006,2).

Graphique n°2 : Tendance générale de l'évolution des recettes après TVA de 2008 à 2015



Source : Traitement de nos données par le logiciel Microsoft Excel 2017.

Du graphique n°2 ci-dessus, nous constatons ce qui suit :

- les recettes réalisées par la DGDA sous la TVA (ou après ICA) durant la période considérée par cette étude ont évolué à baisse. Cette baisse est justifiée par la pente négative de la droite ajustée, représentative de la tendance générale de cette évolution (estimée à -91.542).
- Le coefficient de détermination $R^2=0,6473$ montre que 64,73% des variations des recettes de la DGDA sous la TVA durant les trois premières années de sa mise en vigueur en RDC ont été influencées négativement par le temps.
- d'une année à l'autre, cette baisse n'a pas été constante, car les montants des recettes recouvrées ont variés d'une année à l'autre. Le montant le plus élevé est celui de 2013 (soit 320.955,6) ; le plus bas est celui de 2015 (soit 1987,7)

Bien que les influences du temps sur les recettes réalisées par la DGDA avant TVA et sur celles réalisées sous TVA semblent se rapprocher (respectivement 61,29% et 64,73%.) avec un écart de 3,44% en valeur absolue, elles sont néanmoins de sens contraires.

CONCLUSION

Au terme de cette réflexion, il y a lieu de retenir que la décision prise par le gouvernement, de remplacer l'ICA par la TVA a été géniale. Car, cette dernière a permis d'affluer la cognotte publique bien que dans ce travail cette situation ne pas remarquable. La préoccupation majeure de cette étude était de vérifier si le souci de l'Etat était satisfait à travers les recettes perçues par

la DGDA durant les années sous examen, et ce, après avoir présenté et comparé les recettes réalisées par la DGDA avant et après l'application de la TVA. .

Cette recherche a analysé les pentes des recettes réalisées par la DGDA en appliquant l'ICA (2008-2011) et la TVA (2012-2015), soit pour une période de 8 ans. Après analyse, nous avons remarqué ce qui suit :

- ✓ La période pendant laquelle l'ICA était appliquée a connu une pente sinusoïdale avec un taux d'accroissement successif de l'ordre de 267,51%, 250,16% et 10166,96% de 2008 à 2011. Nous avons expliqué la baisse des recettes de l'année 2010 par la fermeture des compagnies d'aviation Service Air et SHOWA d'une part et l'arrêt des activités de l'entreprise de fabrication des savons et des objets plastiques (Saplast) d'autre part.
- ✓ Le taux d'accroissement de 10166,96% est dû à l'arrivée de l'entreprise d'extraction des minerais de fer « RIO TINTO », en 2011.
- ✓ Quant à la période sous la TVA, l'allure ascendante n'est remarquable que de 2012-2013, soit un accroissement de 146,72% ; par contre de 2014 à 2015 la pente est négative avec une baisse successive de l'ordre de 25,51% et 0,91%. Cette baisse successive ne signifie pas que la TVA est faible pour affluer la caisse de l'Etat, mais elle est due aux facteurs susmentionnés. Il s'agit de l'incivisme fiscal qui a élu domicile dans la Province du Haut-Uélé en général et la Ville d'Isiro en particulier, l'insécurité au niveau des frontières (ABA et BITIMA) , la fermeture de l'entreprise Saplast et de l'entreprise d'extraction de minerais de fer « RIO TINTO »...

Au vu de ce résultat, il importe de nuancer l'hypothèse qui a été émise au départ. En fait, ce résultat est contraire à l'hypothèse émise parce que cette période la DGDA n'avait pas la possibilité de lever la TVA aux contribuables empêchée par le soulèvement de la société civile contre le pouvoir public.

Tout compte fait, pour que l'application de la TVA permette à la DGDA de renflouer la caisse du trésor public, l'Etat a l'obligation d'instaurer son autorité sur toute l'étendue de la province en luttant contre l'insécurité et la fraude aux frontières ; il doit aussi lutter contre la multiplicité des activités informelles et à désenclaver la province du Haut Uele en général et la ville d'Isiro en particulier pour .

REFERENCES

- BAKANDEJA WA MPUNGU (2006), *Les finances publiques, pour une bonne gouvernance économique et financières en RDC*, Afrique, Edition, Bruxelles.
- ECHAUDEMAISON, C-D., (2014), *Dictionnaire d'économie et des sciences sociales*, Nathan, Paris.
- GERARD, A., (1999), *Economie Générale, approche macro-économique*, de Boeck, Bruxelles.
- KINYAMBA WEMBO, R., (2014), *Lexique fiscal et comptable*, Edition, Secrétariat Diocésain, Mahagi.
- LAUTEUR, B., (2004), *L'économie informelle dans le tiers monde*, Edition la découverte, Paris.
- LOKADI, D., (2010). *Guide fiscal et comptable de la TVA*, Ministère des finances, Direction Générale des impôts, MEDIAS PAUL, Kinshasa.
- *La TVA pratique dans le monde des affaires, journal officiel*, Kinshasa.
- PAUWELS, M., (1970). *Principes d'économie Commerciale et de Comptabilité*, Boeck, Bruxelles.
- SCHLACTHERS D., (1994). *Comprendre la formulation mathématique en économie*, Hachette, Paris.
- *La pauvreté urbaine et secteur informel à Kinshasa*, Edition Développement et coopération, Kinshasa.